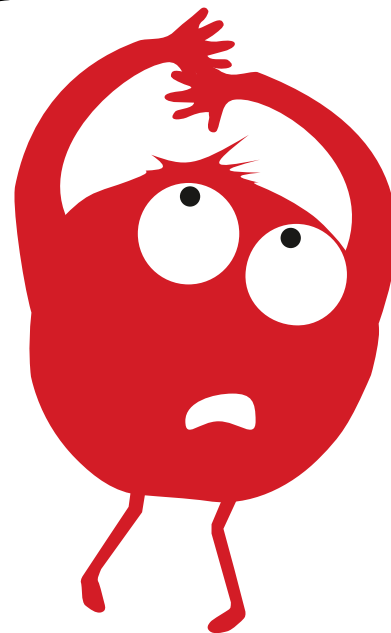
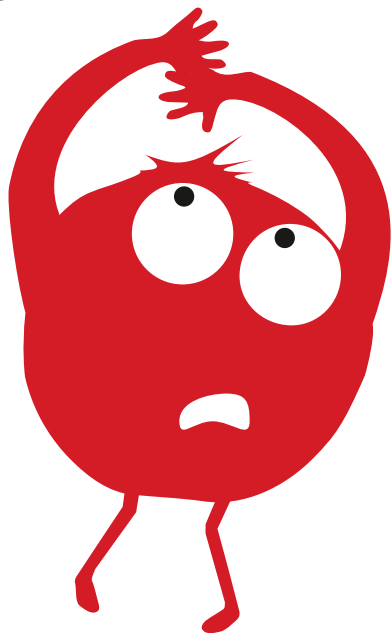


AGENTS PUBLICS, NOTRE PROTECTION SOCIALE EST-ELLE MENACÉE ?

AGENTS PUBLICS, NOTRE PROTECTION SOCIALE EST-ELLE MENACÉE ?

Brochure complète
à télécharger sur
MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE

Brochure complète
à télécharger sur
MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE



MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE



MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE



FONCTIONS
PUBLIQUES



Le Vie & l'Épargne



FONCTIONS
PUBLIQUES



Fonction
publique



Fédération
Ouvrière



F.S.U.



Solidaires
FONCTIONS
PUBLIQUES



UNSA
FONCTIONS
PUBLIQUES



FONCTIONS
PUBLIQUES



Le Vie & l'Épargne



FONCTIONS
PUBLIQUES



Fonction
publique



Fédération
Ouvrière



F.S.U.



Solidaires
FONCTIONS
PUBLIQUES



UNSA
FONCTIONS
PUBLIQUES

NOUS SOMMES AGENTS PUBLICS ET NOUS NE SOMMES PAS DES NANTIS !

NOUS SOMMES AGENTS PUBLICS ET NOUS NE SOMMES PAS DES NANTIS !

1 En France, les employeurs privés financent à hauteur de 50 % minimum la complémentaire santé de leurs salariés...

SEULEMENT 3%
pour nous, agents publics !

2 L'État accorde

MOINS DE 6€

par an à la moitié d'entre nous pour l'accès à la complémentaire santé alors qu'il accorde 151 euros par an et par salarié dans le privé.

1 En France, les employeurs privés financent à hauteur de 50 % minimum la complémentaire santé de leurs salariés...

SEULEMENT 3%
pour nous, agents publics !

2 L'État accorde

MOINS DE 6€

par an à la moitié d'entre nous pour l'accès à la complémentaire santé alors qu'il accorde 151 euros par an et par salarié dans le privé.

3 Le législateur a imposé à l'employeur privé la couverture de ses salariés pour faciliter leur accès aux soins.

L'EMPLOYEUR PUBLIC N'A AUCUNE OBLIGATION
vis-à-vis de ses agents.

4 Voici quelques exemples de la réalité de notre protection sociale. *Actifs ou retraités,*

FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX
auprès de nos employeurs publics, de nos députés et des pouvoirs publics pour défendre notre modèle de protection sociale solidaire.

3 Le législateur a imposé à l'employeur privé la couverture de ses salariés pour faciliter leur accès aux soins.

L'EMPLOYEUR PUBLIC N'A AUCUNE OBLIGATION
vis-à-vis de ses agents.

4 Voici quelques exemples de la réalité de notre protection sociale. *Actifs ou retraités,*

FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX
auprès de nos employeurs publics, de nos députés et des pouvoirs publics pour défendre notre modèle de protection sociale solidaire.

Retrouvez-toutes nos informations sur
MFP.FR/MOBILISATION FONCTIONPUBLIQUE

Retrouvez-toutes nos informations sur
MFP.FR/MOBILISATION FONCTIONPUBLIQUE